



**Dossier # : 1186890005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du lundi 21 mai au lundi 29 octobre 2018, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances |

De désigner une partie de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, comme étant une place publique, du lundi 21 mai à 8 h au lundi 29 octobre 2018 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonisation de l'avenue du Musée et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les aires de restauration devant les bâtiments adjacents à la partie piétonisée et jusqu'à la limite du domaine privé, du 23 mai au 27 octobre 2018 entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0. permettant la fermeture de rue;

D'autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de l'avenue du Musée, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M.c. P-12.2, article 7) et, à la fin de la piétonisation, d'enlever toutes traces de peinture sur la chaussée.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2018-04-09 15:32

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186890005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du lundi 21 mai au lundi 29 octobre 2018, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Musée des beaux-arts de Montréal a déposé une demande à l'arrondissement de Ville-Marie pour rendre piétonne une partie de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario. Il compte y entreprendre des initiatives qui feront rayonner le Musée des beaux-arts de Montréal dans la ville comme institution de grande valeur culturelle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1176890004 - CA17 240202 du 11 avril 2017 - Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du lundi 15 mai au dimanche 29 octobre 2017, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances.

**DESCRIPTION**

En collaboration avec le Musée des beaux-arts et l'Association des riverains, l'arrondissement de Ville-Marie désire piétonniser une partie de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario du 21 mai au 29 octobre 2018. Pour ce faire, l'arrondissement de Ville-Marie désignera l'avenue du Musée comme étant une place publique aux dates indiquées et y permettra l'occupation temporaire du domaine public et pour l'installation d'éléments décoratifs et d'embellissement.

De désigner une partie de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, comme étant une place publique, du lundi 21 mai à 8 h au lundi 29 octobre 2018 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de l'avenue du Musée et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les aires de

restauration devant les bâtiments adjacents à la partie piétonnisée et jusqu'à la limite du domaine privé, du 23 mai au 27 octobre 2018, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0. permettant la fermeture de rue;

Plusieurs mesures de mitigation seront mises en place, notamment concernant l'accessibilité universelle ainsi que différentes actions faisant en sorte que les services municipaux puissent faire les interventions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Un couloir libre de six mètres sera maintenu en tout temps pour assurer le passage des véhicules d'urgence et la circulation des piétons. Les deux ouvertures de la rue seront fermées par des barrières sécuritaires permettant le passage de véhicules d'urgence. Un plan de déviation de la circulation sera mis en place en périphérie de la zone piétonne et à d'autres endroits stratégiques de façon à mieux répartir les véhicules.

## **JUSTIFICATION**

Le Musée des beaux-arts consent beaucoup d'efforts pour valoriser son environnement. Le Musée des beaux-arts reconduira le jardin de sculptures avec la collaboration de la Ville de Montréal. Par l'agrandissement prévu du jardin de sculptures et en reconnaissance de l'anniversaire de Montréal, le Musée souhaite ouvrir trois espaces urbains différents avec des installations temporaires. Cet aménagement magnifique permettra aux citoyens de profiter des diverses activités culturelles. Ce jardin unique constitue l'un des plus importants ensembles d'art public de la métropole.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet s'appuie sur le succès remporté au courant des dernières années pour les rues piétonnisées dans l'arrondissement de Ville-Marie. Il contribuera certainement à mettre ce secteur en valeur, à favoriser sa vitalité et à stimuler l'attrait touristique de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En partenariat avec le Musée des beaux-arts, la Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie mènera des actions de communication auprès des publics cibles concernés. Les avis seront acheminés aux résidents habitant dans la périphérie de la piétonnisation par la direction du Musée des beaux-arts étant donné que l'information sera transmise dans les deux langues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adopter les dérogations nécessaires pour la tenue de ce projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LAZURE  
C/S - Chef de section

**Tél :** 514 872-6197  
**Télécop. :** 514 872-2006

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

**Tél :**  
**Télécop. :**

Le : 2018-03-15

514 868-4529

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

**Tél :** 514 872-0100  
**Approuvé le :** 2018-03-15



MUSÉE DES  
BEAUX-ARTS  
MONTRÉAL

Le 22 décembre 2017

Madame Lalao Randrianarivelo  
Ville de Montréal

**[lalao.randrianarivelo@ville.montreal.qc.ca](mailto:lalao.randrianarivelo@ville.montreal.qc.ca)**

Objet : Avenue du Musée, piétonne pour l'été 2018

---

Chère Madame Randrianarivelo,

Le Musée des beaux-arts de Montréal vous confirme par la présente, qu'il souhaite piétonniser l'avenue du Musée au cours de l'été 2018.

Nous suggérons une fermeture de la rue le 21 mai 2018 et la réouverture le 29 octobre 2018

Le MBAM proposera une nouvelle installation au début février 2018, après avoir choisi le projet sélectionné pour l'été 2018

En espérant que ces premières informations répondent à votre demande, nous serons heureux de participer à la rencontre préparatoire qui sera planifiée dans les prochaines semaines.

Je vous prie d'agréer, Madame Randrianarivelo, mes sentiments les plus distingués.

Pascale Chassé  
Directrice des communications

C.c.

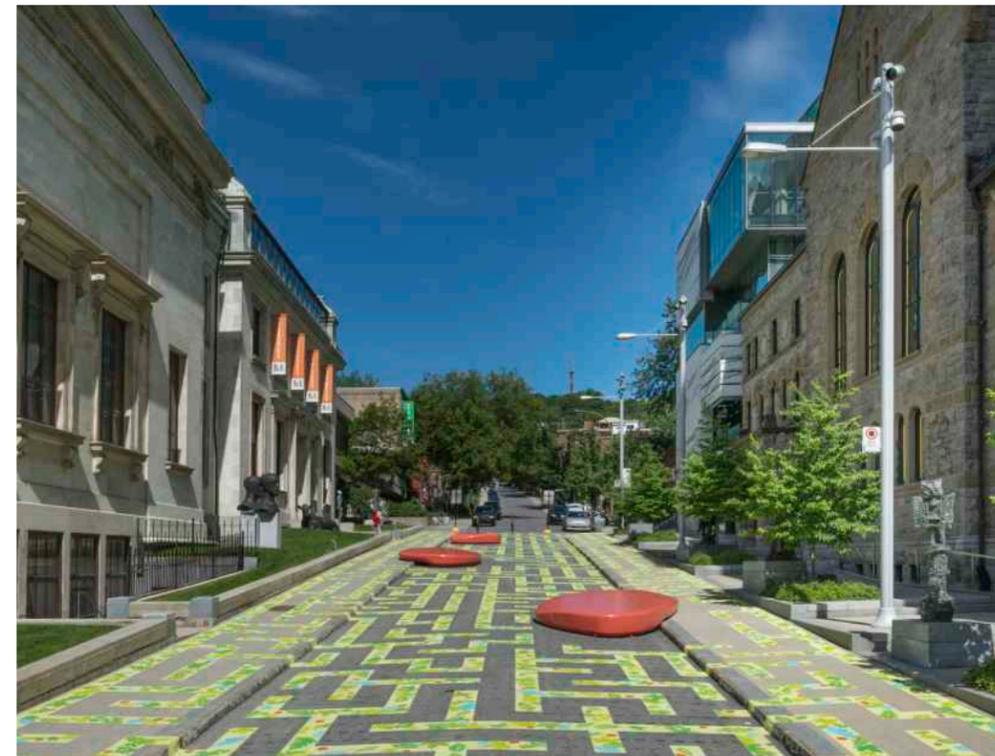
Marc Fleury [mfleury@ville.montreal.qc.ca](mailto:mfleury@ville.montreal.qc.ca)

Patrick-Jean Poirier [patrickpoirier@ville.montreal.qc.ca](mailto:patrickpoirier@ville.montreal.qc.ca)

Danielle Champagne [dchampagne@mbamtl.org](mailto:dchampagne@mbamtl.org)

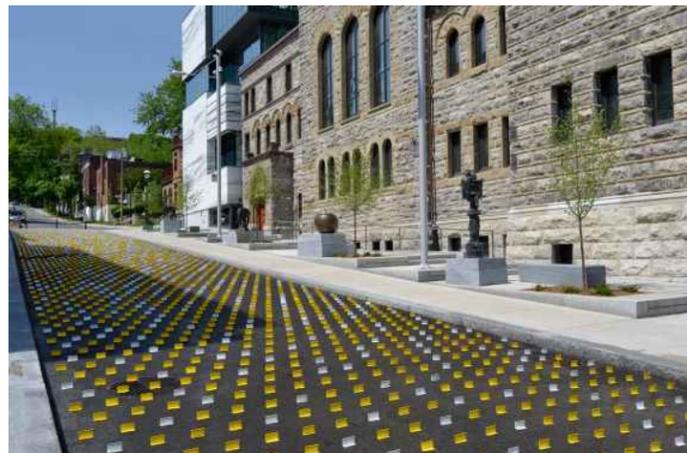
Sandra Gagné [sgagne@mbamtl.org](mailto:sgagne@mbamtl.org)

# APPEL À PROJETS AVENUE DU MUSÉE JARDIN DES SCULPTURES



# PRÉCÉDENTS

2012



*TOM, Jardin de marguerites*  
Claude Cormier  
2012

TOM' transforme temporairement l'avenue du Musée en un champ de 3500 'Temporary Overlay Markers' ('TOM'), ceux-là mêmes qui servent à délimiter provisoirement les voies de circulation autoroutière dans les zones de travaux d'asphaltage avant le lignage permanent. Implantés selon une grille régulière, les délinéateurs surélevés marquent des mouvements pointillistes se promenant entre le jaune et le blanc. La voie transformée évoque un tapis de marguerites en empruntant et en multipliant un élément de la signalétique automobile. La surface chromatique qui, dans un avenir rapproché, sera aménagée en un espace piéton permanent, rassemble physiquement et visuellement les différents pavillons, anciens et nouveaux, qui composent l'ensemble architectural de l'institution. Sur les pavés, 'TOM' laisse de cette façon présager les fleurs.

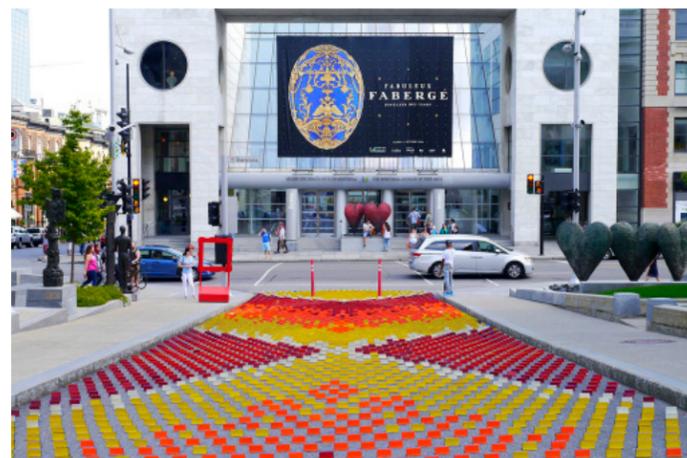
2013



*TOM II, Champs de pavots*  
Claude Cormier  
2013

En 2013, Claude Cormier récidivait avec TOM II (Champs de pavots), composé cette fois de 9 500 TOM de couleur rouge, verte et blanche. Une fois encore, l'effet d'optique, inspiré du tableau de Vincent Van Gogh intitulé Field of Poppies, est surprenant et l'avenue se transforme en « champs de fleurs » où les piétons pourront déambuler à leur guise.

2014



*TOM III, Mirage*  
Claude Cormier  
2014

Pour cette troisième édition, plus de 10 000 TOMs (Traffic Overlay Markers) sertissent le bitume à la façon des ornements précieuses des œuvres de l'artiste joaillier Fabergé, exposées au musée pour l'été. L'installation dos-à-dos des TOMs crée deux sens à l'œuvre, définis par des rythmes de couleurs contrastées et des motifs éclatés. Liés entre eux par un intrigant jeu de perception visuel, l'œuvre invite et engage le passant à parcourir le Jardin de sculptures de bas en haut et de haut en bas. Les deux œuvres se fondent et se détachent. L'illusion qui en résulte saisit, devient physique et les trajets parcourus animent le jardin.

2015



*Labyrinthe*  
NIP Paysages  
2015

En 2015, NIP Paysage invite les promeneurs à traverser un labyrinthe de 600m<sup>2</sup> proposé comme un jeu de parcours en relation aux 23 œuvres du Jardin de sculptures. L'archétype du labyrinthe représente l'expression de l'artifice, du plaisir et du hasard dans le paysage. Il est ici présenté comme un jeu de parcours en relation au mont-royal, tel une coulée verte géométrisée des textures de la montagne. D'étranges blocs erratiques orange vif animent la descente, devenant podiums propices à la contemplation, au repos, à la performance ou invitant à la prise d'une photo de groupe « inspirée ».

2016



*Dancefloor*  
Jean Verville  
2016

Avec son dallage de plus de 5000 traces de pas, l'installation DANCE FLOOR compose une magnifique mosaïque rappelant l'or martelé, clin d'œil à la thématique de l'exposition Pompeii du Musée des beaux-arts de Montréal. Le geste, d'une simplicité tout aussi inattendue que sensationnelle, retrace un certain désordre propre à la foule pour convier les passants à improviser quelques pas sur cet immense tapis de danse.

2017



*TOM IV*  
Claude Cormier  
2017

Conçue à la demande du Musée des beaux-arts de Montréal et réalisée grâce au généreux concours de la Ville de Montréal, cette installation célèbre le 375<sup>ème</sup> anniversaire de Montréal et les 50 ans d'Expo 67. Les TOM, déclinés en 10 couleurs, scintillent comme autant d'étoiles un soir de feux d'artifice. L'esprit psychédélique des années soixante s'y exprime sans complexe dans une succession de motifs circulaires enchevêtrés dont les teintes se fondent les unes aux autres.

## Le Jardin des sculptures

Grâce à son jardin qui réunit aujourd'hui vingt-trois sculptures, le Musée renforce la présence de l'art public au cœur de la métropole et propose un récit de la sculpture, de l'époque moderne à nos jours. Depuis l'an dernier, une imposante sculpture d'Armand Vaillancourt s'est ajoutée aux autres œuvres signées par David Altmejd, César, Aaron Curry, Jim Dine, Kosso Eloul, Sorel Etrog, Joe Fafard, Barry Flanagan, Elisabeth Frink, Antony Gormley, Claude Lalanne, Fernand Léger, Henry Moore, Mimmo Paladino, Jaume Plensa, Jean-Paul Riopelle, Auguste Rodin et Colleen Wolstenholme, offertes grâce à la générosité de plusieurs collectionneurs mais aussi avec le soutien de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Ville-Marie.

Bordant le pavillon Claire et Marc Bourgie, le jardin de sculptures CGI complète le jardin Max et Iris Stern inauguré en 2004 autour du pavillon Michal et Renata Hornstein. Ce lieu est l'un des plus importants ensembles d'art public de la métropole. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Jardin de sculptures du MBAM fait partie des cinq trajets de la nouvelle carte d'art public lancée par Tourisme Montréal, carte racontant l'histoire de Montréal et révélant la richesse culturelle et la créativité qui animent la ville.



Aaron Curry (Né à San Antonio (Texas) en 1972)  
Love Buzz  
2011  
Aluminium peint  
MBAM, promesse de don de la collection Carol et David Appel à l'occasion du 150e anniversaire du Musée des beaux-arts de Montréal

David Altmejd (Né à Montréal en 1974)  
L'œil  
2010-2011  
Bronze  
Fonte Atelier du Bronze, Inverness (Québec)  
MBAM, don de l'artiste et des employés du Musée des beaux-arts de Montréal dans le cadre de la Campagne 2008-2012

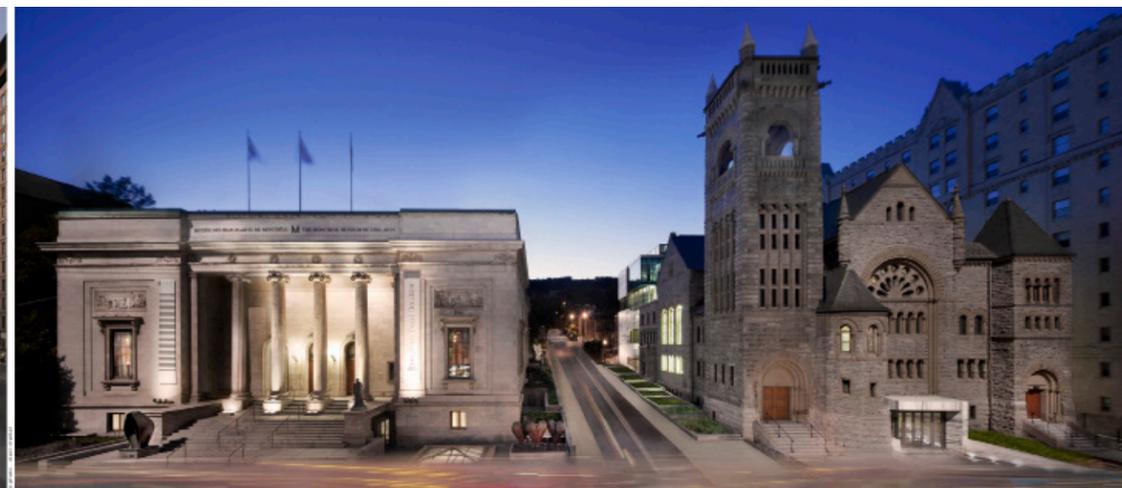
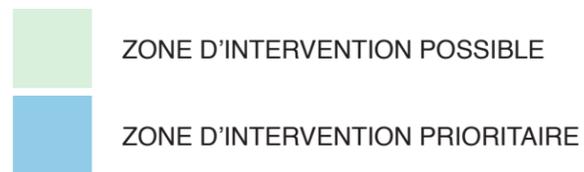
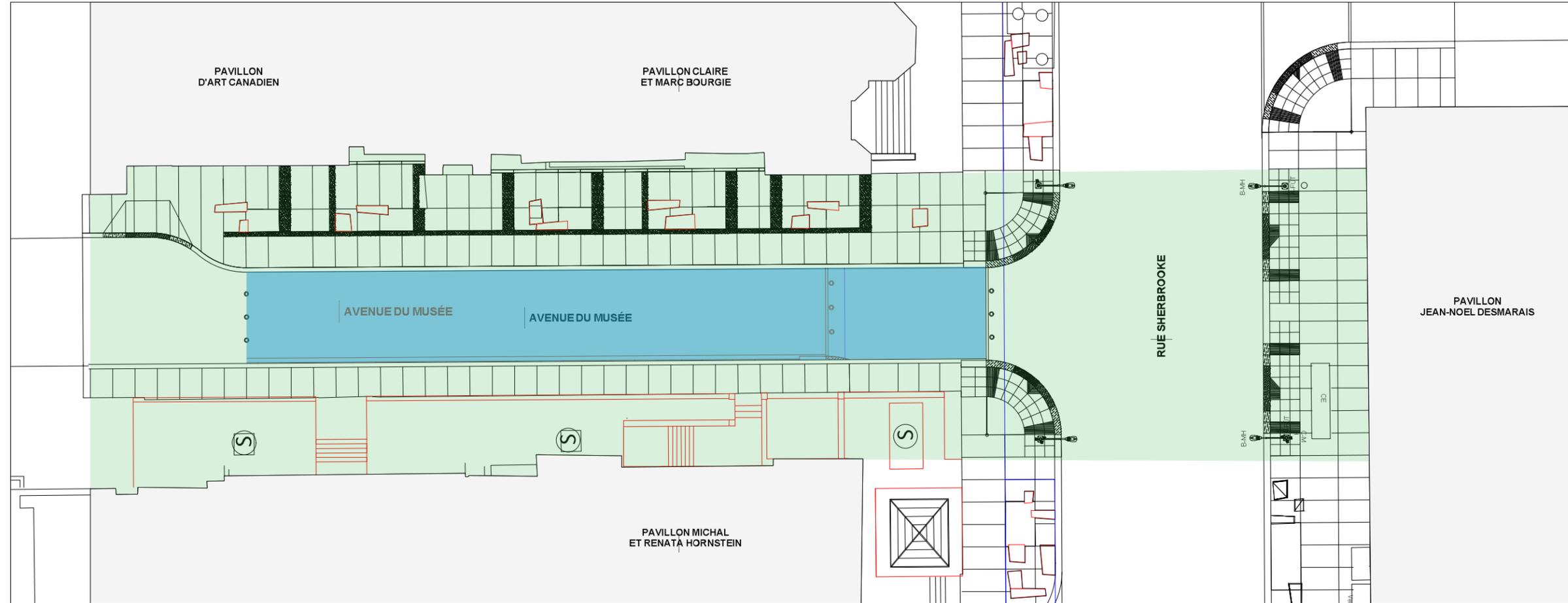
Sorel Etrog (Iași (Roumanie) 1933 – Toronto 2014)  
Fiesole  
1965-1967  
Bronze  
MBAM, don de la Fondation Nathan Cummings

Aaron Curry (Né à San Antonio (Texas) en 1972)  
Love Buzz  
2011  
Aluminium peint  
MBAM, promesse de don de la collection Carol et David Appel à l'occasion du 150e anniversaire du Musée des beaux-arts de Montréal

Barry Flanagan (Prestatyn (Pays de Galles) 1941 – Ibiza (Espagne) 2009)  
Gendrd I et Gendrd II  
1994  
Bronze, édités en 8 exemplaires  
Fonderie Pietrasanta Fine Arts, New York  
MBAM, don à la mémoire de Barry Seymour Boyd, à l'occasion du 150e anniversaire du Musée des beaux-arts de Montréal

Elisabeth Frink (Thurlow (Angleterre) 1930 – Blandford Forum (Angleterre) 1993)  
In memoriam I et In memoriam II  
1981  
Bronze, 1/6  
MBAM, don à la mémoire de Barry Seymour Boyd, à l'occasion du 150e anniversaire du Musée des beaux-arts de Montréal

# LIEU D'INTERVENTION



-

## FACE À FACE

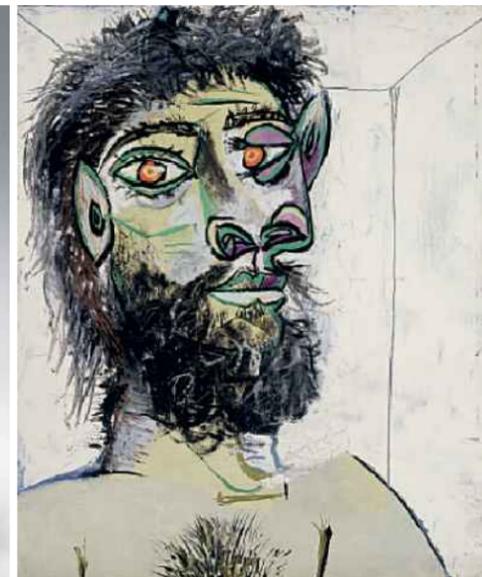
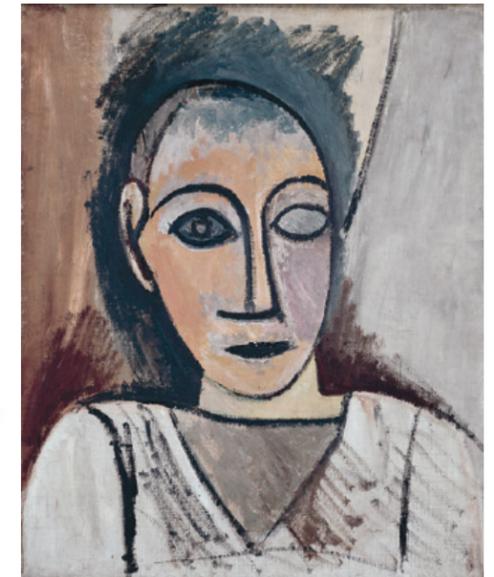
### D'HIER À AUJOURD'HUI, LES ARTS PREMIERS ET PICASSO

DU 12 MAI 2018 AU 16 SEPTEMBRE 2018

*Face à face : d'hier à aujourd'hui*, les arts « premiers » et Picasso met en regard des œuvres non occidentales et celles de Picasso en s'appuyant sur une anthropologie de l'art. Ce face-à-face explore les questionnements similaires de part et d'autre (la nudité, la sexualité, les pulsions ou la perte) au travers de solutions plastiques parallèles (la défiguration ou la déstructuration des corps par exemple). Elle favorise aussi la découverte des traditions de l'art dit « tribal », de ses fonctions et de ses œuvres majeures.

À Montréal, c'est l'occasion pour le MBAM de creuser les questions d'appropriations et de réappropriations esthétiques entre un maître de notre modernité – Picasso –, les arts anciens non occidentaux et l'art contemporain. Comment un objet ethnologique devient-il un objet esthétique ? Comment les arts dits « premiers » se sont-ils lentement imposés dans notre panthéon esthétique ? Que dit notre regard d'aujourd'hui sur l'objet d'hier ? Quel fut le regard de Picasso et quel est celui des artistes actuels ?

Privilégiant une approche interculturelle, le MBAM enrichit le parcours de l'exposition par l'intégration et l'acquisition d'œuvres contemporaines, notamment africaines, confrontant cet héritage post-colonialiste avec les œuvres des photographes Edson Chagas, Omar Victor Diop, Samuel Fosso, des vidéastes Theo Eshetu, Mohau Modikaseng ou encore des plasticiens Romuald Hazoumè, Masimba Hwati. Enfin, des artistes femmes ou féministes, telles que Zanele Muholi et Zina Saro-Wiwa, interrogent les stéréotypes d'une imagerie primitiviste de la femme noire.



# ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

## LE PROJET DOIT OBLIGATOIREMENT :

- . Considérer le public (visiteurs du musée, touristes, passants, camps de jours et groupes d'enfants etc.)
- . Respecter les normes de sécurité pour un large public
- . Proposer un projet sur l'espace public (chaussée et trottoirs)
- . Assurer la pérennité du projet de mai à octobre (aucune dégradation des installations durant cette période)
- . Laisser un espace de passage libre pour les différents véhicules d'urgence
- . Respecter le budget de production

## PROCESSUS DE SÉLECTION

Le projet gagnant sera sélectionné par un jury selon les critères suivants :

- . L'apport à l'animation urbaine du site;
- . L'originalité, la cohérence et la clarté de la proposition;
- . La considération de son lieu d'accueil
- . Le respect des différents paramètres techniques.

Le choix du projet se fera dans la semaine du **24 février 2018**. Tous les participants à l'appel de candidature recevront par courriel les résultats du concours..

## ENCADREMENT ET CONSTRUCTION DES PROJETS

La production est dirigée par l'équipe de production du Musée des beaux-arts de Montréal.  
La construction débutera le **21 Mai 2018** (Durée d'installation: environ 1 semaine)

Les concepteurs choisis devront être présents sur place pour contribuer à la construction de l'installation pendant la période de montage, soit du **21 Mai 2018** au **27 Mai 2018**. Ils s'engagent également à participer au processus de réalisation selon l'échéancier établi par le MBAM.

## HONORAIRES ET BUDGET

Le budget alloué pour la réalisation du projet est de **25 000 \$** (CAD).

Suggestion :

- . 20 % en honoraires pour les concepteurs;
- . 40 % pour l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation du projet.
- . 40 % pour la main d'oeuvre.

Cette somme peut être répartie autrement mais sera gérée conjointement par le MBAM et les concepteurs.

## ÉCHÉANCIER (à titre indicatif)

-

### 2018

- 05 Février** Lancement de l'appel à candidatures
- 20 Février** Dépôt des propositions
- 24 Février** Choix du projet (dans la semaine)
- 6 Mars** Date limite pour la remise des dessins préliminaires par l'équipe retenue.
- 30 Mars** Date limite pour la remise des plans et devis de réalisation, conformément aux commentaires et recommandations du comité de direction artistique et technique du MBAM.
- Approbation finale des plans et devis de réalisation.
- 21 Mai** Début des travaux de construction par l'équipe du MBAM.  
(Environ une semaine)
- 29 Mai** Inauguration de l'installation.
- 28 Octobre** Clotûre de l'installation et démontage par les équipes du MBAM.

*\* Cet échéancier peut-être sujet à modifications sans préavis. Le Musée des beaux-arts de Montréal se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel de candidatures.*

## PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

-

### PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

La date limite pour recevoir électroniquement les propositions est le **20 Février 2018** à 12H00 HNE.  
Adresse d'envoi : [sgagne@mbamtl.org](mailto:sgagne@mbamtl.org)

1 à 2 planches PDF présentant le PROJET et contenant:

- . 1 court texte qui décrit le concept de l'installation et qui présente l'expérience proposée aux visiteurs.
- . 1 plan "napkin" de l'installation - sketch
- . 1 liste des matériaux envisagés
- . 1 vue ou élévation (échelle au choix) - sketch
- . 1 perspective, croquis, montrant l'installation dans son ensemble.

*À NOTER : Il n'est pas nécessaire de produire des rendus photoréalistes des projets. Il s'agit d'un concours d'idées et d'intentions qui seront développées par la suite. Des croquis rapides suffisent à la compréhension des projets par les membres du jury.*



Montréal, le 2 mars 2018

M. Martin Lazure  
Chef de section – Voirie  
Direction des Travaux publics  
Ville de Montréal  
880, rue Brennan, 2e étage  
Montréal (Québec) H3C 1X5

**Objet : Pour une 7<sup>e</sup> année : l'avenue du musée envoûtera Montréalais.e.s et touristes lors d'une expérience anamorphique où le virtuel et le réel se confondront par magie grâce à la firme d'architectes NOS**

**Demande de soutien financier pour l'installation d'une œuvre éphémère ponctuelle sur la rue piétonne de l'avenue du musée – été 2018**

---

Monsieur Lazure,

Depuis 2012, l'avenue du Musée est devenue une destination incontournable durant la période estivale afin de découvrir et de profiter de l'originalité des installations artistiques imaginées par des designers et architectes montréalais en collaboration avec les équipes du Musée des beaux-arts de Montréal.

En six ans, près de 1 million de visiteurs ont envahi cette avenue, transformée en rue piétonne durant plus de cinq mois, pour les familles, les touristes, les visiteurs du Musée, les citoyens et les résidents du quartier.

Le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) sollicite à nouveau le soutien de la Ville de Montréal – arrondissement Ville-Marie, pour un nouveau projet à grand déploiement qui transformera l'avenue du Musée en œuvre interactive pour les centaines de milliers de visiteurs et touristes sous le thème ANAMORPHOSE, en lien avec l'exposition consacrée cet été à Picasso et les arts premiers et cet automne à Calder, l'inventeur radical et créateur de l'œuvre phare située sur l'île Ste-Hélène.

## PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DE L'AVENUE DU MUSÉE – ÉDITION 2018 DE LA RUE PIÉTONNE

Nous avons procédé à un appel à propositions en invitant quelques firmes montréalaises de designers-architectes à soumettre des projets originaux. Nous avons reçu des propositions des cinq entreprises suivantes :

- Intégral Jean Beaudoin
- Sidlee Architecture
- Dix2
- N O S
- Pelouse / Design urbain et d'événements

Nous avons retenu le projet d'aménagement de l'avenue du musée édition 2018 de la firme **N O S** pour l'originalité du projet, l'apport à l'animation urbaine du site et le respect des différents paramètres techniques de l'espace et le type d'occupation (voir concept visuel du projet en annexe).

La proposition est de mettre en scène l'espace public de l'avenue du musée par une anamorphose dite « par allongement » qui induit une distorsion du sujet se reconfigurant selon la position du corps dans l'espace.

En effet, en lien avec l'exposition présentée cet été au MBAM, *Face à face, d'hier à aujourd'hui, les "arts premiers" et Picasso*, cette installation sur l'avenue du Musée a inspiré les architectes de NOS par l'approche plastique des peintres cubistes qui donne lieu à une expressivité forte du sujet et questionne le rôle prépondérant de la perspective classique dans la représentation picturale. NOS proposera donc aux passants, à leur tour, d'adresser la relativité des points de vue, la perte de repères tangibles et la déstructuration de l'espace à l'ère du cliché parfois trop formaté, voir générique.

Ainsi, par le mouvement de l'observateur, l'espace se transformera, les espaces convexes deviendront concaves, les espaces concaves deviendront convexes. Le sol s'animera et déstabilisera. Face à cet effet optique, une relation nouvelle s'installera entre les observateurs et les objets qui les entourent. Des sphères réfléchissantes contribueront à l'effet d'amplitude du motif et multiplieront les points de vue. **ANAMORPHOSE** proposera une expérience inusitée où le réel et le virtuel se feront face et se mélangeront, où le passant sera amené à découvrir son environnement, comme par magie.

Dans un deuxième temps, l'installation sera bonifiée par un projet d'activation par le Cirque du Soleil dans le cadre de l'exposition dédiée à Calder dès la mi-septembre 2018. Le Cirque du Soleil propose une traversée extérieure spectaculaire sur un fil de fer entre les pavillons du Musée, sur l'avenue du Musée. Surplombant l'aménagement temporaire de l'avenue du Musée, à la Calder, deux faux-funambules automates feront l'aller-retour d'un pavillon à l'autre (voir concept visuel ci-joint). Périodiquement, avec le concours de l'équipe du MBAM, un acrobate (humain) du Cirque du Soleil se mettra en équilibre sur ce fil de fer.

Cet été encore, le MBAM organisera des activations sur l'avenue du Musée afin d'attirer encore plus de spectateurs et visiteurs à des moments-clés (comme nous l'avons fait en 2016 avec Ariane Moffat et l'an dernier avec les Ringos qui personnifiaient les Beatles et la brigade des Multichromes).

Nous vous invitons à consulter ci-joint le dossier préliminaire vous présentant le concours, le lieu d'intervention et toutes autres informations nécessaires à la compréhension du projet incluant un échéancier et un budget.

L'équipe du MBAM organisera des rencontres d'information et de consultation auprès des différents services de la Ville notamment auprès de l'arrondissement et le service de la protection incendie afin de compléter la conception et régler l'ensemble des paramètres techniques du projet.

Grâce au soutien de la Ville de Montréal – Arrondissement Ville-Marie, les Montréalais et les touristes de la métropole pourront de nouveau profiter de cet espace public où le talent d'ici rayonne. Pour réaliser cette nouvelle installation temporaire, le Musée souhaite obtenir le concours financier de la Ville de Montréal à hauteur de 25 000 \$.

Déjà des Montréalais.e.s nous demandent ce que sera cette année notre installation sur l'avenue piétonne du Musée qui sera bien entendu inaugurée en présence de la mairesse et des dirigeants de la Ville ainsi que de sa responsable de la culture, du patrimoine et du design (en mai), s'inscrivant en parallèle avec le mois du design où Montréal est une fière ville UNESCO de design !

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur Lazure, nos sentiments les plus distingués.

La directrice de la Fondation du MBAM



Danielle Champagne

p. j.   Projet d'aménagement de l'avenue du Musée et Budget d'installation

c.c.   Marc Fleury, Ville de Montréal  
Lalao Randrianarivelo, Ville de Montréal  
Patrick Jean Poirier, Ville de Montréal  
Christine Gosselin, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine et du design, Ville de Montréal  
Nathalie Bondil, Directrice et conservatrice en chef du MBAM

## PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DE L'AVENUE DU MUSÉE – ÉDITION 2018 DE LA RUE PIÉTONNE

### Echéancier :

- **Mars 2018:** rencontres de travail avec l'équipe de conception de NOC, les différents services de la ville et les entrepreneurs impliqués dans le projet
- **30 mars :** Date limite pour la remise des plans et devis de réalisation, conformément aux commentaires et recommandations du comité de direction artistique et technique du MBAM.
- **Avril :** Approbation finale des plans et devis de réalisation.
- **21 mai :** Début des travaux de construction par l'équipe du MBAM et les entrepreneurs spécialisés.
- **29 mai :** Inauguration de l'installation.
- **15 août :** installation du câble traversant l'avenue du musée
- **Début septembre :** activations Calder par le Cirque du Soleil
- **28 octobre :** Clôture de l'installation et démontage par les équipes du MBAM.

### Budget du projet NOS : 36 000\$

|  |          |
|--|----------|
| - Préparation de la surface:                                       | 2 000\$  |
| - Vinyle – environ 300 m <sup>2</sup> (matériaux et installation): | 15 000\$ |
| - Assises :  | 9 000\$  |
| - Main d'œuvre :   | 4 000 \$ |
| - Démontage et nettoyage :   | 1 000\$  |
| - Conception et plan et devis:                                     | 4 000 \$ |
| - Contingences:  | 1 000 \$ |

### Budget de l'activation du Cirque du Soleil : 13 000\$

|  |          |
|--|----------|
| - Ancrages sur les bâtiments du Musée :  | 4 000\$  |
| - Installation d'un câble traversant<br>l'avenue du Musée (fournitures et installation): | 6 000\$  |
| - Plan et devis par l'ingénieur et surveillance :  | 3 000 \$ |

**BUDGET TOTAL :** 49 000\$  
(excluant les coûts liés aux activités d'animation)



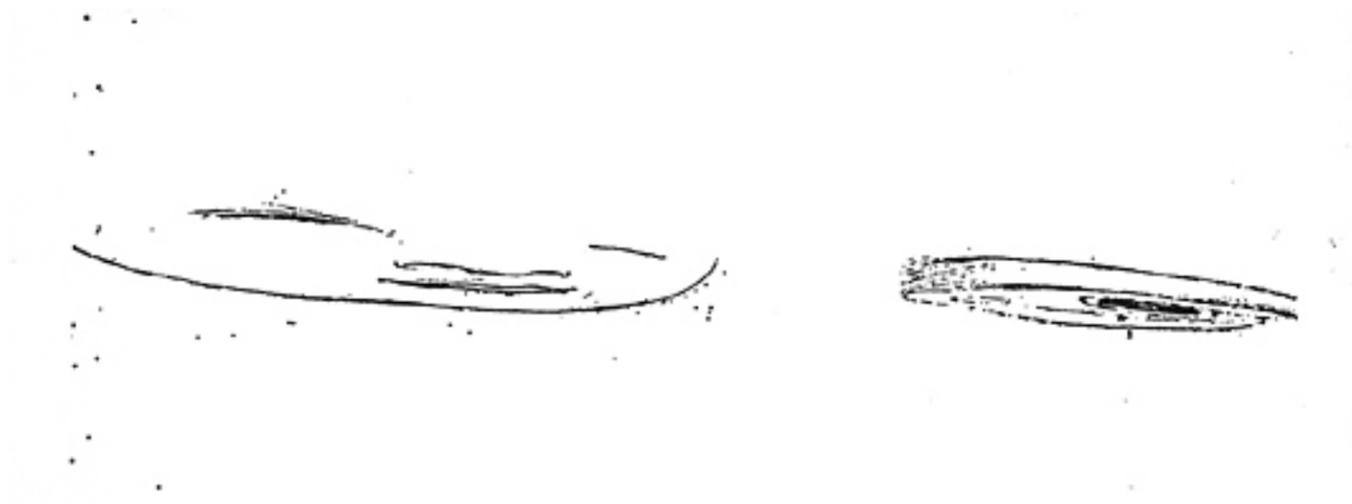


**AVENUE DU MUSÉE**  
APPEL À PROJET

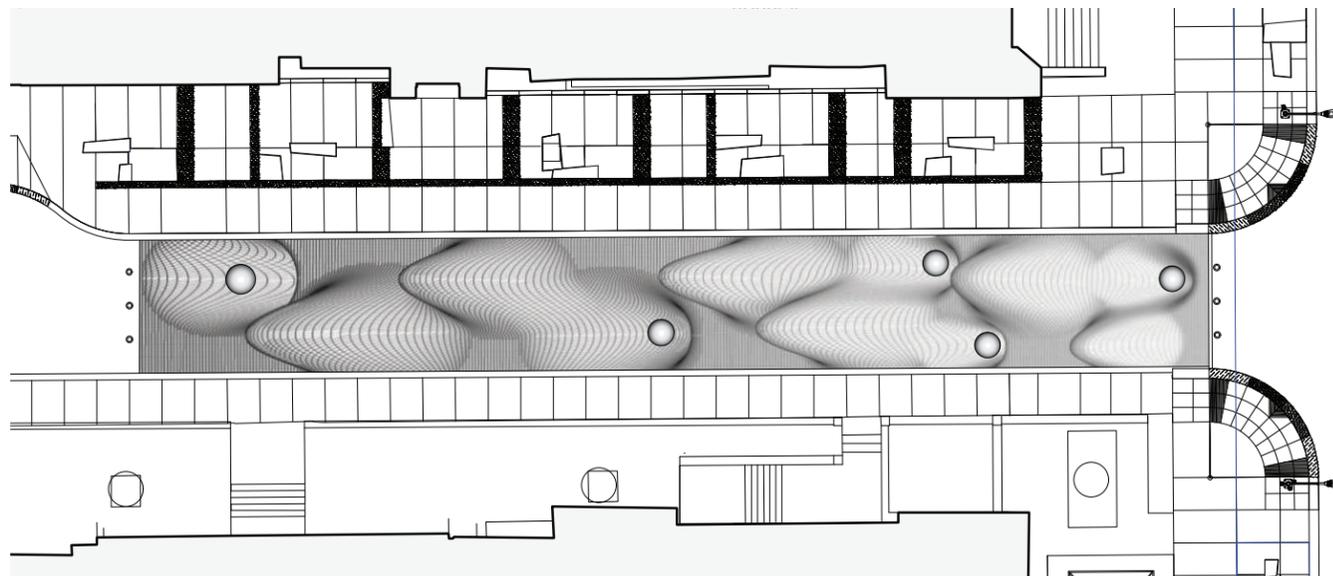
PROPOSITION  
2018-02-20

nōs

## ANAMORPHOSE



LÉONARD DE VINCI, OEIL EN ANAMORPHOSE, VERS 1488-1510



PLAN DE L'AVENUE DU MUSÉE - PROPOSITION

Inspirés des arts primitifs, l'approche plastique des peintres cubistes donne lieu à une expressivité forte du sujet et questionne le rôle prépondérant de la perspective classique dans la représentation picturale. À notre tour, pourquoi ne pas adresser la relativité des points de vue, la perte de repères tangibles et la déstructuration de l'espace à l'ère du cliché parfois trop formaté, voir générique ?

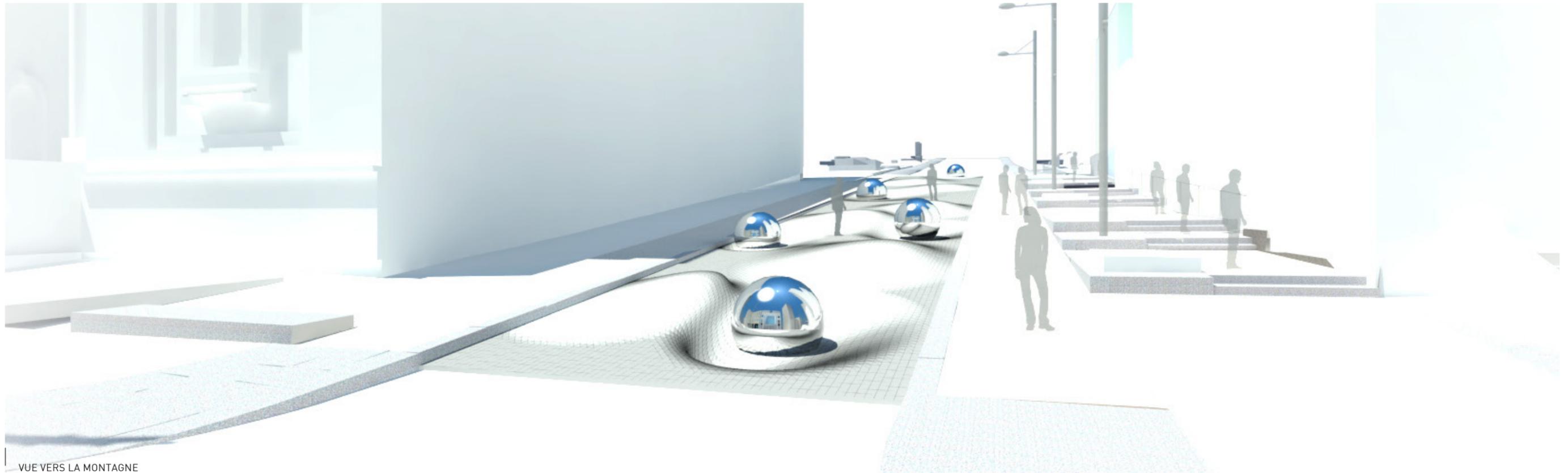
Nous proposons de mettre en scène l'espace public de l'avenue du musée par une anamorphose dite 'par allongement' qui induit une distorsion du sujet se reconfigurant selon la position du corps dans l'espace. Ainsi, par le mouvement de l'observateur, l'espace se transforme, les espaces convexes deviennent concaves, les espaces concaves deviennent convexes. Le sol s'anime et déstabilise. Face à cet effet optique, une relation nouvelle s'installe entre l'observateur et les objets qui l'entoure.

Par la manipulation virtuelle du plan de la rue, de vastes ondulations sont générées et rappellent les traits d'un corps ou d'un visage. Des sphères réfléchissantes, formes géométriques primitives, contribuent à l'effet d'amplitude du motif et multiplient les points de vue. *ANAMORPHOSE* propose une expérience inusitée où le réel et le virtuel se font face et se mélangent, où le passant est amené à découvrir son environnement, comme par magie.

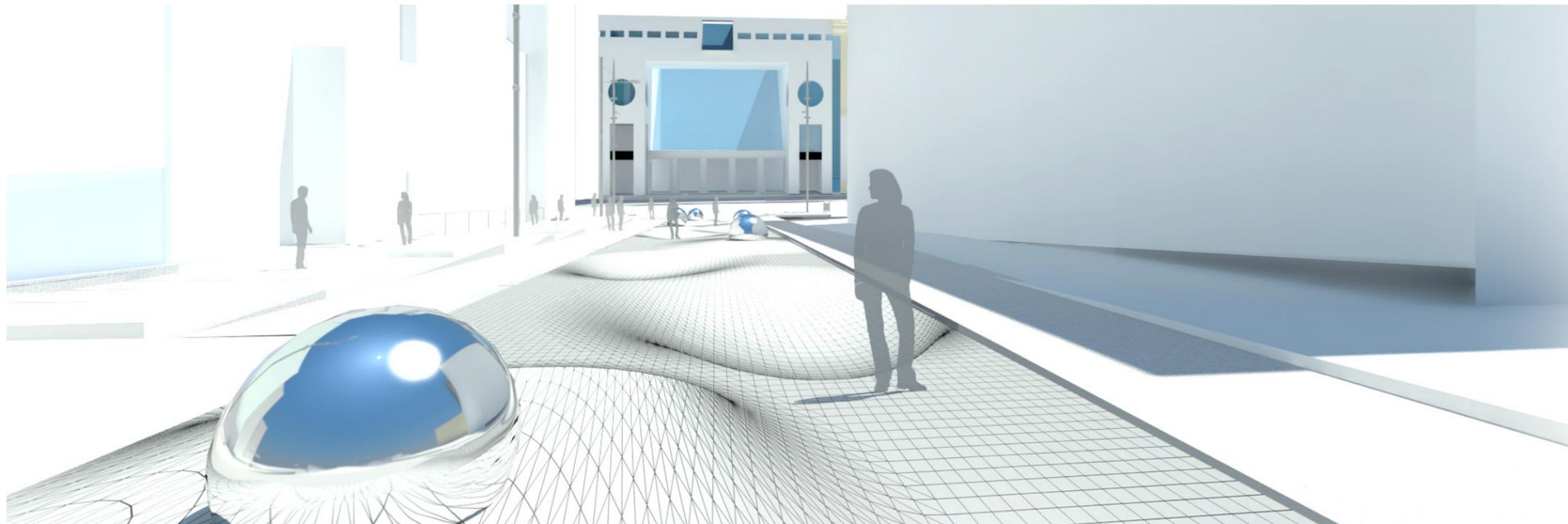
### MATÉRIAUX ENVISAGÉS

- vinyl autocollant imprimé ou peinture (+- 300m<sup>2</sup>)
- sphères tronquées réfléchissantes (5 unités) \*

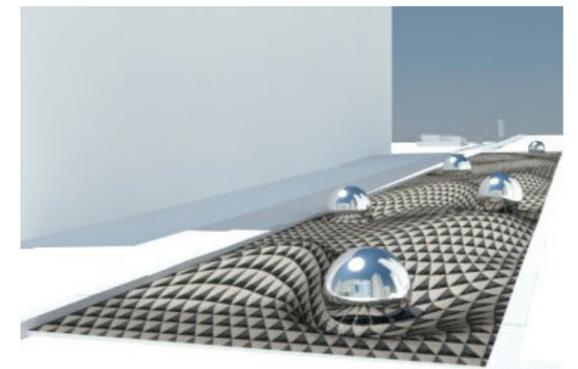
*\* la quantité et la position des sphères seront ajustées selon le budget et les dégagements requis pour les véhicules d'urgence.*



VUE VERS LA MONTAGNE



VUE VERS LE SUD



ESSAIS EXPLORATOIRES - MOTIFS ALTERNATIFS

**VILLE DE MONTREAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
C-4.1, XXX**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA FERMETURE DE L'AVENUE DU MUSÉE,  
ENTRE LA RUE SHERBROOKE ET LA PLACE ONTARIO**

Vu le paragraphe 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du \_\_\_\_\_, le conseil d'arrondissement décrète :

1. La fermeture de la rue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, est autorisée du lundi 21 mai à 8 h au lundi 29 octobre 2018 à 7 h.

\_\_\_\_\_

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1186890005) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans \_\_\_\_\_, date de son entrée en vigueur.

---

**P-1, XXX                    Ordonnance relative à la piétonnisation de la rue du Musée entre  
la rue Sherbrooke et la place Ontario**

---

**VU** les articles 1, 1.3, 3, 8 et 11.1 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du \_\_\_\_\_, le conseil d'arrondissement décrète :

**1.** À l'occasion de l'événement « Piétonnisation de la rue du Musée », entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, est désignée comme étant une place publique du lundi 21 mai à 8 h au lundi 29 octobre 2018 à 7 h, et à cette fin, les interdictions visées à l'article 1.3 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) s'appliquent.

**2.** À l'occasion de cet événement, il est permis de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les aires de restaurations devant les bâtiments adjacents à la partie piétonnisée et jusqu'à la limite du domaine privé.

**3.** Les autorisations visées à l'article 2 sont valables du 23 mai au 27 octobre 2018, de 11 h à 23 h.

Les matières résiduelles recyclables doivent être récupérées.

**4.** L'article 2 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1186890005) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans \_\_\_\_\_, date de son entrée en vigueur.*

---

**P-12.2, o. XX      Ordonnance relative à l'application de peinture au pochoir sur la  
chaussée de l'Avenue du Musée**

---

**Vu** l'article 7 du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2);

À sa séance du \_\_\_\_\_, le conseil d'arrondissement décrète :

**1.** À l'occasion de la piétonnisation de l'Avenue du Musée, il est permis de peindre au pochoir sur l'Avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, avec de la peinture soluble à l'eau, sur la chaussée, à partir du 21 mai au 29 octobre 2018.

**2.** Durant l'exécution des travaux de peinture :

1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;

2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.

**3.** Cette autorisation est valable à partir du 21 mai au 29 octobre 2018.

**4.** À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée.

**5.** Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1186890005) a été affiché au bureau d'arrondissement et  
publié dans \_\_\_\_\_, date de son entrée en vigueur.*